

Par SDÉ et courriel seulement

Le 17 août 2020

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 4683
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : tremblay.jean-Olivier@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande du Distributeur relative au programme GDP affaires
Dossier Régie : R-4041-2018 Phase 2 / Notre dossier : R055977 ST**

Chère consœur,

Le Distributeur dépose au présent dossier une proposition de tarifs provisoires, comme ordonné par la décision D-2020-095. Cette proposition représente une codification des éléments du programme GDP Affaires, tel qu'il était lors de la publication de la décision D-2019-164, comme indiqué par la Régie dans cette même décision. Ce dépôt ne constitue aucunement une renonciation du Distributeur à faire valoir ses droits ou à exercer tout recours à l'encontre des décisions rendues à ce jour par la Régie au sujet du programme GDP Affaires.

Dans la décision D-2020-095, la Régie demande également au Distributeur de proposer un échéancier. Le Distributeur estime que les analyses et travaux requis en vertu des décisions D-2019-164 et D-2020-095 mobiliseront de façon conséquente plusieurs de ses équipes, déjà sollicitées par plusieurs audiences d'ici la fin de l'année, ainsi que de possibles ressources externes. Le Distributeur estime donc que sa proposition pourra être déposée auprès de la Régie vers le 31 janvier 2021. Une décision est souhaitée au plus tard le 1^{er} juillet 2021, de manière à permettre l'application des modalités en temps utile en vue de l'hiver 2021-2022.

Veillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(S) Jean-Olivier Tremblay

JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat
JOT/jl

c. c. Intervenants (par courriel seulement)